

COMMUNE DE BACH - 46230

AVIS ET DIRECTIVES DU MAIRE<sup>1</sup>

Dossier n° **PC 046 013 22 B0002**

Date d'affichage en Marie de l'avis de dépôt : **28/10/2022**

Déposé le **28/10/2022**

Par <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom : <b>ENERGIE BACH</b>	Prénom :
Demeurant à (indiquer l'adresse complète) : <b>94 rue Saint Lazare 75009 PARIS</b>		Références cadastrales du terrain : <b>AS 142</b>
Pour un projet situé à (préciser l'adresse complète du terrain) : <b>PECH MEJO 46230 BACH</b>		Surface déclarée du terrain en m <sup>2</sup> : <b>97 013 m<sup>2</sup></b>

**1. Avis sur le projet dans son environnement**

1.1 Document d'urbanisme  
 P.O.S  P.L.U  Carte communale  R.N.U  Secteur faisant l'objet de l'avis ABF

1.2 Observations du maire

- Y a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (élevage, installation classée, sources de bruit...)?

Non  Oui Lesquelles ?

Distance par rapport au projet : m

- Y a-t-il à proximité des habitations susceptibles d'être exposées aux éventuelles nuisances générées par le projet ?

Non  Oui Distance par rapport au projet : m

- Avez-vous connaissance de risques particuliers auxquels la future construction pourrait être soumise du fait de la nature ou de la situation du terrain ?

Non  Oui Lesquels ?

- Le terrain est-il situé dans un lotissement ?

Non  Oui Lequel ?

**2. Avis sur les équipements desservant le terrain**

Le terrain ci-dessus est ou sera desservi dans les conditions suivantes :

Équipements publics (ou) privés	Desservi : capacité		Non desservi		Sera desservi Par quel concessionnaire et dans quel délai ?	Date et services gestionnaires consultés pour avis sur desserte en équipement public
	Suffisante	Insuffisante	(*)	Longueur en mètres		
Voirie Publique : <input checked="" type="checkbox"/> VC <input type="checkbox"/> RD <input type="checkbox"/> CR <input type="checkbox"/> Ch. expl.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

1 Cet avis doit être transmis à la DDT dans les 15 jours de la réception de la demande en mairie. Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable.

Accès existant : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Voie privée :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Desservi : capacité		Non desservi		Sera desservi Par quel concessionnaire et dans quel délai ?	Date et service gestionnaires consultés pour avis sur desserte en équipement public
	Suffisante	Insuffisante		Longueur en mètres		
Eau potable Réseau public Réseau privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Assainissement Réseau public Unitaire <input type="checkbox"/> Séparatif <input type="checkbox"/> Le réseau est-il raccordé à la station d'épuration ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Capacité de la station :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Réseau eau pluviale Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>					Traitées par le pétitionnaire sur sa parcelle	
Électricité basse tension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		NON UTILE	
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie conformément à la réglementation en vigueur ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement autonome : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1) Dans le cadre d'un Cub, l'avis du maire doit porter sur l'aptitude du terrain à accueillir un tel dispositif, 2) Dans le cadre d'un PC ou d'un lotissement, l'avis du maire doit porter sur le dispositif qui est prévu dans la demande.			

(\*) Le terrain est desservi si le réseau existe au droit de sa façade (même si une traverse de chaussée est nécessaire). Si le terrain n'est pas desservi, préciser la distance entre la façade du terrain et l'extrémité du réseau existant.

### 3. Participations d'urbanisme

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES<sup>2</sup> :

Participation pour Voirie et réseaux (PVR) mise en place avant le 31/12/2014

Délibération de principe du : / / 202

Délibération spécifique du : / / 202

Montant à mettre à la charge du propriétaire du terrain (en €) :

Si une convention a été signée avec le propriétaire du terrain, date de la convention : / / 202

Plan Urbain Partenarial (P.U.P)

Date de la convention : / / 202

Périmètre :

Date d'affichage : / / 202

Durée de l'exonération de la Taxe d'Aménagement :

<sup>2</sup> Ces participations, pour être exigibles doivent être mentionnées dans l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir (article L. 332-28 du code de l'urbanisme). Le montant à prescrire et la date de délibération doivent impérativement être renseignées.

Taux de la TA applicable sur la commune :

1,5 %

Si sectorisation, nom du secteur :

Taux applicable :

%

#### 4. Avis du maire de la commune

<b>Aspect extérieur et abords</b>	<i>Observations du maire sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades, clôtures) et son intégration dans l'environnement (plantations, accès etc.) et l'aménagement des abords :</i>
	<i>Y a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ? Lesquelles ?</i>
<b>Aires de stationnement</b>	<i>Observations du maire</i>

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Favorable</b> (nature des prescriptions s'il y a lieu)	Fait à BACH
<input type="checkbox"/> <b>Défavorable</b> (indiquer les motifs compte tenu des observations figurant aux rubriques ci-dessus)	le 03/11/2022
<input type="checkbox"/> <b>Sursis à statuer</b> (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)	Le Maire : Patrick VALETTE
	

